

80/578

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DE TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DECRET N° 80/578

statut de reclassement et nomination de Certains Agents de l'Enseignement titulaires du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire en tête BANCO-MONGHINA Gaston

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE SECRITAIRE MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

CISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
- (/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u l'arrêté n° 2087/EP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 59/25 du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration dans les catégories PCD et F des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/150/EP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/195/EP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- (/u le décret n° 62/197/EP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/198 du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A 1;
- (/u le décret n° 64/165 du 22 Juin 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
- (/u le décret n° 79/148 du 30 Mars 1979 suspendant les avancements des Agents de l'Etat pour l'année 1979;
- (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/EP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
- (/u le décret n° 67/50/EP-BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
- (/u le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- (/u le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u l'arrêté n° 6922/MEH.SGEN.DIC. portant admission au Cours d'entrée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (INSSED) de l'Université Marien NGOUABI, pour la formation des Inspecteurs de l'Enseignement primaire session de Mars 1978, portant titularisation de certains Agents de l'Enseignement des cadres de la catégorie A;
- (/u la lettre n° 9833/MEH-DEAL P1 du Directeur du Personnel et des affaires administratives;
- (/u le décret n° 79/706 du 30.12.79 portant modification des Membres du Conseil des Ministres;

D.B.
[Signature]

DCF
[Signature]

S.G.F.
[Signature]

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 64/165 susvisé, les instituteurs principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, titulaires d'une Attestation de succès au Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire, sont reclassés à la catégorie A, hiérarchie I et nommés Inspecteurs de l'Enseignement Primaire (I.E.P.) comme suit;

Au 1er échelon Indice 350 000 - Néert.

- BANDO-MONGOHINA Gaston, instituteur principal du 1er échelon indice 710 en service à Brazzaville.
- ITONA YOYO AMBIANZI, instituteur principal du 1er échelon indice 710 en service à Brazzaville.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que l'ancienneté pour compter des dates effectives de la poursuite de service des intéressés à l'issue de leur stage sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, LE 17 Décembre 1980

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement
Le Ministre de l'Education Nationale

Antoine NDINGA-COUA.

Le Ministre du Travail et de la
Justice Garde des Sceaux,

COLONEL Louis SKLVIM GOMA.
Le Ministre des Finances

Henri LOUES.

Victor TAMBA TAMBA

AMPLIATIONS:

JORPC	1
DGT.DCGPCE	1
DB	9
DCF	1
MEN	9
DFAA	9
INTERESSES	2
SGCM/BC	6
DOSSIER	9